

La Fourmi certifiée Cèdre

Développée par le COORACE* au bénéfice de l'ensemble des structures d'insertion par l'activité économique (SIAE), la démarche qualité CEDRE vise l'amélioration continue des services proposés aux salariés en parcours d'insertion mais aussi aux clients, et la mise en œuvre d'un système de management par la qualité.

A l'issue d'une formation-action, les SIAE valident leur démarche qualité par une certification valable trois ans, celle-ci est attribuée par un comité de certification composé d'intervenants extérieurs au COORACE, issus du secteur de l'économie sociale et solidaire. L'Association Intermédiaire LA FOURMI s'est engagée dans cette démarche qualité depuis 2008.

LA FOURMI a obtenu la certification Cèdre en juillet 2011.



Le salarié en parcours est au cœur de notre démarche.

Elle est structurée autour de trois missions clefs :

La mission accueil : l'accueil et l'intégration du futur salarié. « Définir ce que l'on va faire ensemble ».

La mission insertion : construire et réaliser le parcours d'insertion en utilisant la mise en situation de travail.

La mission observatoire : évaluer notre contribution au développement économique du territoire et faire évoluer notre projet en fonction des besoins de celui-ci.

Nos critères qualités ont pour objectif de répondre concrètement aux besoins des demandeurs d'emploi, à leur projet d'intégration et d'insertion. Ils postulent qu'un meilleur service, qu'une meilleure prestation rendue, qu'un produit de qualité vendu aux clients contribuent à la réussite de l'intégration sociale et professionnelle.

*COORACE : une fédération au service de l'emploi, de l'insertion et du développement de territoires solidaires.

Le manuel qualité est à votre disposition sur demande (contact@lafourmi.asso.fr)

« Les Associations Intermédiaires »

Les associations intermédiaires sont nées dans les années 1980 de différentes initiatives prises pour éviter aux chômeurs la rupture avec le marché de l'emploi. Elles embauchent des salariés en parcours d'insertion, puis les mettent à disposition auprès de particuliers, mais aussi d'associations, de collectivités locales et d'entreprises.

Ces mises à disposition concernent divers types d'emplois. Elles se font à titre onéreux (l'AI et le salarié sont rémunérés pour cela), mais sont à but non lucratif. Les AI sont conventionnées par l'Etat.

L'activité de l'AI s'appuie sur une double contractualisation : un contrat de travail est signé avec le salarié et un contrat de mise à disposition avec l'utilisateur. L'embauche des salariés se fait par un CDD dont le motif de recours est « l'usage constant ».

Cette activité s'insère donc dans un régime dérogatoire aux dispositions du droit du travail.

En 2011, l'activité de LA FOURMI représente 45% de travail chez les particuliers, 31% auprès des collectivités, 21% dans les associations et 3% dans les entreprises.



Notre équipe:

M. Maurice Bernard **Président**

Magali Martin-Lauzier, **Directrice**

Frédérique Sperandio, **Directrice Adjointe**

Vanessa Urcun, **Conseillère en Insertion Professionnelle**

Claudine Viot, **Conseillère en Economie Sociale et Familiale**

Séverine Ria, **Secrétaire-Comptable**

Marion Déportes, **Conseillère en Insertion Professionnelle**

Catherine Mingarelli, **Conseillère en Insertion Professionnelle**

Magali Lopez, **Chargée de Développement**

Alida Thues, **Conseillère en Insertion Professionnelle**



Agence de Vif (siège social) - 24 A avenue de Rivalta - 38 450 VIF
contact@lafourmi.asso.fr - 04 76 72 75 99

Agence de Vizille - 286 rue du Général de Gaulle - 38 220 Vizille
a.thues@lafourmi.asso.fr - 04 76 78 94 78

Agence de la Mure - 17 avenue du Docteur Tagnard - 38350 la Mure
c.mingarelli@lafourmi.asso.fr - 04 76 81 63 39

Agence de Pont de Claix - 19 place du 8 mai 1945 - 38800 Pont de Claix
m.deportes@lafourmi.asso.fr - 04 76 98 84 99

Le mot du président et de la directrice Imaginons 2012 Ensemble

« En ce début d'année 2012, nous souhaitons, malgré la crise et les difficultés, remercier les clients et les partenaires locaux pour leur contribution et leur soutien à l'insertion sociale et professionnelle. La poursuite de votre engagement est essentiel pour les personnes du territoire en recherche d'emplois »